

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU
MERCREDI 12 AVRIL 2006

L'an deux mil six et le mercredi 12 avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Réalmontais, régulièrement convoqué, s'est réuni à LABOUTARIE, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Luc CANTALOUBE, Président.

Présents : *Mesdames et Messieurs Robert ROUMEGOUX, Chantal MARIES, Serge BOURREL, Jean ZANINI, Jean Paul CAYZAC, Hervé BOULADE, Henri GERAUD, Claude ROQUES, Sabine COUTANT, Michel LALBAT, Simone BRISORGUEIL, Michel GAU, Jean-Claude MADAULE, Hubert BERNARD, Claude FABRE, Michel GAGNON, Bernard PANIS, Michel AMIEL, Françoise BARDOU, Michel DURAND, Suzanne ALMOYNER, Pierre CALVIGNAC, Jacques RIGAL, Jean Claude GASC, Jean-Luc CANTALOUBE, Jocelyne SALVAN, Claire BERNAT, Jean-Daniel LUGAGNE, Sylvain VALERO, Maurice ROUQUIER, Jean Philippe ROUMEGOUX, Pierre PAYRASTRE, Bernard TROUILHET.*

Participaient également à la séance :

Monsieur Georges CABANEL, Trésorier.

Monsieur Thierry CAMPEGGI, Directeur général des services

Monsieur Jean-Louis ROBERT, Directeur des services techniques

Mademoiselle Fabienne CAZAGOU, coordonnatrice enfance jeunesse

Madame Virginie MARCOU, Secrétaire.

*Monsieur Robert ROUMEGOUX a été désigné **secrétaire de séance.***

Décision du Bureau par délégation (Article L5211-10 du CGCT) : Choix du prestataire chargé de la réalisation du site Internet.

La communauté de Communes a lancé une consultation dans le cadre de la procédure adaptée afin de choisir le prestataire de service chargé de réaliser le site Internet de l'intercommunalité et de l'office du tourisme.

Après réception des candidats par le jury constitué à cette occasion, considérant l'analyse des besoins et les critères de jugement des offres exprimés dans le cahier des charges de cette consultation, le Bureau décide de confier à l'agence de communication Laëtis, dont le siège est à Rodez, cette prestation de service pour un montant HT global de : 18 845,00 €

Se décomposant comme suit :

- Site de la Communauté de Communes du Réalmontais : 9 422,50 €

- Site du Tourisme en Réalmontais : 9 422,50 €

Comptes administratifs et de gestion 2005 – affectation du résultat

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que le compte administratif de l'exercice 2005 fait apparaître les résultats suivants qu'il convient, comme le prévoit l'instruction M14, d'affecter :

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité

- de voter le compte administratif 2005 et d'adopter le compte de gestion préparé par M. le Trésorier Communautaire,

- d'arrêter comme suit les résultats de l'exercice 2005 et de procéder à leur affectation :

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|--|-----------------------------|
| Résultat de l'exercice 2005 : | 49 697.91 € |
| Résultat à la clôture de l'exercice 2004 : | <u>-174 074.62 €</u> |
| Résultat de clôture de 2005 : | <u>-124 376.71 €</u> |

Ce résultat, soit **-124 376.71 €** sera repris au budget de l'exercice en cours à la ligne 001 « résultat d'investissement reporté ».

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|--|------------------------------|
| Résultat de l'exercice 2005 : | + 379 238.33 € |
| Résultat à la clôture de l'exercice 2004 | + 344 694.39 € |
| Part affectée à l'investissement 2005 | <u>- 344 694.39 €</u> |
| Résultat de clôture de 2005 : | + 379 238.33 € |

Ce résultat, soit **+ 379 238.33 €** est affecté pour **+ 328 168,33 €** en section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Le solde, soit **+ 51 070 €** sera repris au budget de l'exercice en cours en section de fonctionnement au compte « résultat de fonctionnement reporté ».

Evaluation des charges transférées 2006

Sur proposition de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées, et sous réserve de leur validation par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions de majorité relative de l'article L5211-5 du CGCT, Monsieur le Président propose d'arrêter comme suit les attributions de compensation 2006.

Il précise qu'en vertu des dispositions de la loi du 19 août 2004, la commission d'évaluation des charges transférées pourra être amenée à réexaminer ces dernières, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007

| COMMUNES | attribution négative | attribution positive |
|----------------------|----------------------|----------------------|
| | 7321 | 73961 |
| FAUCH | -8 051 € | 0 € |
| LABOUTARIÉ | 0 € | 57 290 € |
| LAMILLARIÉ | -3 746 € | 0 € |
| LOMBERS | 0 € | 131 392 € |
| ORBAN | -12 749 € | 0 € |
| POULAN-POUZOLS | -10 960 € | 0 € |
| REALMONT | 0 € | 451 838 € |
| RONEL | -9 071 € | 0 € |
| ROUMEGOUX | -4 130 € | 0 € |
| ST ANTONIN DE LACALM | -3 755 € | 0 € |
| ST LIEUX LAFENASSE | 0 € | 5 072 € |
| SIEURAC | -6 655 € | 0 € |
| TERRE CLAPIER | -7 771 € | 0 € |
| LE TRAVET | -9 283 € | 0 € |
| TOTAL | -76 171 € | 645 591 € |

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité:

- de retenir ces propositions sous réserve de l'accord des communes membres à la majorité qualifiée
- d'inscrire au budget primitif 2006 les crédits correspondants à ces transferts.

Organisation et fonctionnement des services

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de modifier comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2006 le régime indemnitaire en vigueur à la Communauté de Communes.

| Grade | Indemnité | Modalités | Coefficient | Versement |
|---|-----------|--|--|--|
| Mélanie LAUTAR Agent d'animation qualifié | IAT | Montant de référence annuel concernant le cadre d'emploi des <u>Agents d'Animation Qualifiés</u> | coefficient multiplicateur d'ajustement de 4,3 | par douzièmes à compter du 1er janvier 2006 au prorata du temps de travail |
| Djilali ZITOUNI Agent technique qualifié | IAT | Montant de référence annuel concernant le cadre d'emploi des <u>Agents Techniques Qualifiés</u> | coefficient multiplicateur d'ajustement de 7,1 | par douzièmes à compter du 1er janvier 2006 au prorata du temps de travail |
| Pierre BLATTES Agent technique | IAT | Montant de référence annuel concernant le cadre d'emploi des <u>Agents Techniques</u> | coefficient multiplicateur d'ajustement de 3,6 | par douzièmes à compter du 1er janvier 2006 au prorata du temps de travail |
| Thierry BOSCH et Alain PIRKIC Agents des services techniques | IAT | Montant de référence annuel concernant le cadre d'emploi des <u>Agents des services techniques</u> | coefficient multiplicateur d'ajustement de 3,6 | par douzièmes à compter du 1er janvier 2006 au prorata du temps de travail |
| Mahfoud BRAHMI Agent des services techniques | IAT | Montant de référence annuel concernant le cadre d'emploi des <u>Agents des services techniques</u> | coefficient multiplicateur d'ajustement de 3 | par douzièmes à compter du 1er janvier 2006 au prorata du temps de travail |
| Serge CLAVEL Agent de salubrité | IAT | Montant de référence annuel concernant le cadre d'emploi des <u>Agents de salubrité</u> | coefficient multiplicateur d'ajustement de 1,3 | par douzièmes à compter du 1er janvier 2006 au prorata du temps de travail |

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir ces propositions.

Subventions annuelles de fonctionnement 2006/1

Dans le cadre des compétences dévolues par ses statuts, Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'attribuer les subventions suivantes, eu égard à l'intérêt communautaire des actions concernées.

| Bénéficiaires | Objet | Montant | Imputation |
|------------------------------|--|----------|------------|
| Association La Passerelle | Participation fonctionnement crèche 2006 | 34 000 € | 6574 |
| Association La Passerelle | Participation fonctionnement RAM 2006 | 4 438 € | 6574 |
| Association La Farandole | Participation fonctionnement crèche 2006 | 2 066 € | 6574 |
| CCAS de Réalmont | Participation fonctionnement portage de repas 2006 | 35 000 € | 65737 |

Concernant l'association « la Farandole », il est précisé que cette délibération vient compléter les subventions votées lors de la séance du 13 février 2006, portant à 22 996 € le montant total de la subvention de fonctionnement versée à cette association, que complète la subvention d'équipement attribuée lors de cette même séance à hauteur de 8 970 €

La Communauté de Communes devant préciser la nature des concours gratuits aux gestionnaires des structures petite enfance, Monsieur le Président propose de fixer pour 2006 la valeur locative annuelle de la crèche La Passerelle à 8000 € et la valeur locative annuelle de la crèche La Farandole à 14 000 €

Afin de sécuriser la gestion de ces services et d'assurer la pérennité de ces actions d'intérêt communautaire, il est proposé de verser ces subventions par douzièmes et de reconduire automatiquement ces crédits sur l'exercice qui suit, dans l'attente du vote du budget primitif correspondant.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir ces propositions, d'inscrire au budget les crédits nécessaires et de mandater Monsieur le Président afin de signer les conventions correspondantes avec ces associations.

Adoption du budget primitif 2006 : principal et contrôle assainissement individuel

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté le projet de budget primitif principal pour 2006. Ce dernier s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- Section Fonctionnement : 2 030 936 €

- Section Investissement : 2 791 984 €

Monsieur le Président rappelle que la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif implique la création d'un budget annexe « Contrôle de l'assainissement individuel » qu'il propose de ne pas assujettir à la TVA.

Il précise que dans l'attente des résultats de la procédure de délégation de service public en cours, ce budget annexe ne comporte dans sa version initiale que des dépenses de fonctionnement et s'établit tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement à la somme de 6 650 €

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir ces propositions et d'adopter les budget primitif 2006 principal et annexe ainsi présentés.

Vote du taux de Taxe Professionnelle Unique 2006

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté qu'au regard des bases notifiées par l'Etat, et du produit attendu pour équilibrer le budget, il est proposé de fixer pour 2006 le taux de taxe professionnelle unique à 11,75%, soit un produit attendu de 611 255 €

Au regard des dispositions de la loi de finances 2006, il propose de provisionner sur le budget primitif 2006 une somme de 21 500 € correspondant à une estimation de l'impact de cette évolution de taux au regard du « ticket modérateur » institué par le législateur.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir cette proposition et de notifier cette décision aux services fiscaux.

Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2006

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté qu'au regard des bases notifiées par l'Etat, et du produit attendu pour équilibrer le budget des ordures ménagères, il est proposé de voter pour 2006 un taux moyen pondéré de 13.62 %, soit un produit attendu de 556 016 €

Il rappelle qu'en vertu des lois de finances cette décision s'inscrit dans une démarche d'unification progressive des taux prévue jusqu'en 2014 qui fait apparaître les taux suivants pour 2006 :

| | bases 2006 | taux 2006 | produit 2006 |
|----------------------|-----------------------|-----------|------------------|
| Fauch | 176 217 € | 14,49 | 25 541 € |
| Laboutarié | 179 848 € | 15,58 | 28 015 € |
| Lamillarié | 192 943 € | 12,92 | 24 936 € |
| Lomers | 458 963 € | 13,34 | 61 218 € |
| Orban | 86 939 € | 16,76 | 14 571 € |
| Poulan Pouzols | 179 611 € | 11,86 | 21 306 € |
| Réalmont | 2 168 309 € | 13,04 | 282 826 € |
| Ronel | 78 774 € | 15,01 | 11 821 € |
| Roumégoux | 82 919 € | 14,91 | 12 364 € |
| St antonin de lacalm | 106 556 € | 14,48 | 15 434 € |
| St lieux Lafenasse | 167 285 € | 14,87 | 24 882 € |
| Sieurac | 55 077 € | 18,82 | 10 366 € |
| Terre Clapier | 85 080 € | 16,27 | 13 839 € |
| Le Travet | 62 892 € | 14,15 | 8 898 € |
| Total | 4 081 413,00 € | | 556 016 € |

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir ces propositions et de notifier cette décision aux services fiscaux.

Vote des taux 2006 de la fiscalité directe sur les ménages

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté qu'au regard de l'importance des compétences transférées notamment dans le domaine des services à la population, et compte tenu de la nature des bases de taxe professionnelle il a été décidé d'instituer, à compter du 1^{er} janvier 2005 une fiscalité sur les ménages.

Au regard des bases notifiées par l'Etat, et du produit attendu pour équilibrer le budget, il est proposé de voter un taux de 0,76% pour 2006, soit une augmentation de 9.73%.

| | taux 2006 | bases prévisionnelles 2006 | produit fiscal de référence |
|-------------------|-----------|----------------------------|-----------------------------|
| Taxe d'Habitation | 0,450 | 5 538 000,00 € | 24 933 € |
| Foncier bâti | 0,956 | 3 937 000,00 € | 37 621 € |
| Foncier non bâti | 3,66 | 339 700,00 € | 12 446 € |
| | | 9 814 700,00 € | 75 000 € |

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de retenir ces propositions et de notifier cette décision aux services fiscaux.

Immobilier abattoir, atelier de découpe et de transformation

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que dans le cadre des orientations de son projet de développement durable, la CCR a souhaité soutenir l'initiative collective d'agriculteurs en vue de réaliser un projet d'atelier de découpe et de transformation en finançant une étude préalable.

Le cahier des charges de cette étude visait à vérifier la faisabilité économique et financière de ce projet et à faire apparaître les contraintes techniques et juridiques nécessaires à la réussite d'une entreprise destinée à être conduite dans le cadre d'un portage privé s'insérant sans dommage dans le contexte économique concurrentiel.

Les résultats de cette étude montrent que ces conditions sont réunies dans le cadre d'un abattoir, atelier de découpe et de transformation multi-espèces garant de la qualité des prestations rendues, notamment en terme de traçabilité. Il convient désormais de se positionner sur les modalités d'accompagnement par la CCR de ce projet dont d'importantes retombées économiques et sur l'emploi sont attendues.

Dans cette perspective il est proposé de mandater Monsieur le Président afin de proposer à l'assemblée le montage juridique le plus approprié pour permettre la réalisation de cette initiative économique collective.

Au-delà des aspects juridiques, il est proposé de poursuivre l'accompagnement des porteurs de ce projet en sollicitant l'appui de l'ADEFPAT, pour des actions-formations ciblées.

Un débat s'engage sur les modalités d'engagement de la CCR auprès des porteurs de projet. Il est précisé que si la Communauté de Communes soutient ce projet, il ne peut être envisagé un engagement financier de sa part.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide (6 abstentions) :

- de se prononcer favorablement sur le principe de l'intervention de la CCR en faveur de ce projet sous une forme juridique qui sera soumise ultérieurement au Conseil de Communauté,
- de solliciter l'intervention de l'ADEFPAT pour l'accompagnement de ce projet et mandater Monsieur le Président pour signer la convention correspondante,
- de relayer l'action des porteurs de ce projet auprès des partenaires institutionnels afin d'en faciliter sa faisabilité.

Collecte et transport du verre

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la convention passée avec la Communauté de Communes du Lautrecois pour le ramassage des containers à verre et le transport jusqu'aux établissements BRIANE Environnement à SAINT JUERY s'achève le 1^{er} juillet 2006.

Afin d'assurer la continuité de ce service il propose de lancer une consultation dans le cadre d'un marché de prestation de service passé pour 4 ans (MAPA) estimé sur la période à 38 000 €HT.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir ces propositions et de mandater Monsieur le Président afin de lancer la consultation et procéder au choix du prestataire et signer le marché correspondant pour lequel les crédits ont été inscrits au BP 2006.

Désignation de délégués

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de procéder à la désignation des délégués suivants appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs :

| organisme | membre | désignation |
|---|---------------|-----------------------------------|
| GAL du Carmausin des Causses et du Ségala | titulaires | - Claire BERNAT - Henri GERAUD |

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir ces propositions

Désignation de délégués

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que l'Office de Tourisme du Réalmontais s'est vu chargé de la mise en œuvre de la politique touristique d'intérêt communautaire. Il convient désormais de désigner les délégués de la CCR appelés à siéger au sein du conseil d'administration de cette association.

| organisme | titulaires | suppléants |
|-----------------------------------|--|--|
| Office de Tourisme du Réalmontais | - Jocelyne SALVAN - Claude FABRE - Sabine COUTANT - Simone BRISORGUEIL - Jean-Claude GASC - Maurice ROQUIER | - Pierre PAYRASTRE - Jean ZANINI - Chantal MARIÉS - Hervé BOULADE - Jean-Daniel LUGAGNE - Simone ALMOYNER |

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir ces propositions

Demande de subvention SPANC

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté qu'à l'issue de la procédure de délégation de service public en voie d'achèvement, un nouveau service de contrôle d'assainissement non collectif va être mis en œuvre.

Afin de fixer au plus juste le montant de la redevance supportée par les usagers dans le cadre du nouveau budget annexe créé en 2006, il est proposé de solliciter auprès de l'agence de l'Eau Adour Garonne, à compter du 1^{er} janvier 2006, exercice de référence, les subventions suivantes :

155 €par contrôle unitaire du neuf
23 €par contrôle unitaire de bon fonctionnement

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir ces propositions

Prise en charge de dépenses d'investissement

Monsieur le président propose au Conseil de Communauté de prendre en charge les dépenses suivantes sur la section d'investissement, compte tenu de leurs caractéristiques:

| Fournisseur | Objet | Montant | Imputation |
|--------------------|--|-----------|------------|
| DRAPIED Christophe | G Réparation véhicule collecte des ordures ménagères | 1607.16 € | 2182/55 |

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir ces propositions

Communication des commissions.

Il s'en suit une communication des Vice-présidents sur l'état d'avancement des travaux des commissions

Économie

- Etat d'avancement de la candidature au Pôle d'excellence rural ;*
- démarrage appel à projet DATAR (volet II du Projet de Développement Durable du Réalmontais)*
- haut débit : réunion des communes « zones blanches » le mardi 25 avril 2006 à 14h 30 à Marsal*

Identité et valorisation

- points communs N° 3 sera distribué dans les communes à partir du 18 avril (comportera un encart Fête à Molières)*
- Office de tourisme Intercommunal : aménagement et équipement des locaux*
- Etat d'avancement du site Internet*

Travaux

-DSP SPANC

La commission DSP s'est réunie le 17 février afin d'examiner les candidatures : 6 candidats sur 7 ont été retenus. La date limite de remise des offres était fixée au 28 mars. Réunie le 31 mars, la commission a ouvert 3 offres en cours d'analyse. Lors de la prochaine réunion, elle déterminera les candidats avec lesquels elle souhaite que la négociation soit engagée.

Mademoiselle Fabienne CAZAGOU expose le projet de forum des associations organisé conjointement par la CCR et le service jeunesse de la ville de Réalmont, lequel doit se tenir en septembre.

Il est proposé de réunir le prochain Conseil de Communauté à Ronel.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président lève la séance.